

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DU CENTRE

 CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

 SECRETARIAT GENERAL

 STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

 B.P. 10 068 YAOUNDE
 E-mail : conseilregional.centre@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

 CENTRE REGION

 CENTRE REGIONAL COUNCIL

 SECRETARIAT GENERAL

 INTERNAL ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
 STRUCTURE PUBLIC PROCUREMENT

 P. O. BOX : 10 068 YAOUNDE
 E-mail : conseilregional.centre@yahoo.com

DECISION N° 0126 /D/CRCE/CIPM/2025 DU 13 SEP 2025 PORTANT
 ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
 N°0097/DC/CRCE/CIPM/2025 DU 28/07/2025, RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE EN VUE DU NETTOYAGE
 INDUSTRIEL BIENNAL DES LOCAUX ABRITANT LES SERVICES DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
- Vu l'arrêté n°000446/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Centre ;
- Vu la Lettre-Circulaire n° 00001/PR/MINFI/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu la lettre-circulaire n°00000792/LC/MINFI du 24 janvier 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'Exercice 2025 ;
- Vu l'avis de consultation pour la demande de cotation n°0097/DC/CRCE/CIPM/2025 du 28 juillet 2025 relative au recrutement d'une société en vue du nettoyage industriel biennal des locaux abritant les services du Conseil Régional du Centre ;
- Vu la proposition d'attribution formulée par le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE

ARTICLE 1: La lettre commande objet de l'avis de consultation pour la demande de cotation n°0097/DC/CRCE/CIPM/2025 du 23 mars 2023 relative au recrutement d'une société en vue du nettoyage industriel biennal des locaux abritant les services du Conseil Régional du Centre, est attribuée à la société NICAM, pour un montant de quarante-neuf millions neuf cent neuf mille six cent seize (49 909 616) francs CFA toutes taxes comprises. Le délai d'exécution des prestations est de vingt-quatre (24) mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ CIPM/CRCE ;
- ✓ Société NICAM ;
- ✓ Archive/Chrono.



GILBERT TSIMI EVOUNA.